

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah-Valérie Frenette

<https://www.cadre21.org/membres/a3c4ba2c13be3b292e815c9a>

Date d'obtention : 2021-10-20 12:51:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Si le protocole sexto s'applique :

Cas d'impulsivité:

Étape 1 : prendre la version des faits de la personne qui rapporte l'incident (que ce soit la victime ou bien une autre personne). Important de rassurer les personnes impliqués et de bien les écouter

Étape 2 : faire l'évaluation de la situation (via des questions sans jugement et en remplissant la grille d'évaluation), bien évaluer la gravité de la situation en fonction de l'amorce, de l'étendue, de l'intention (pour juger si malveillant ou impulsif) et de la nature du geste.

Étape 3 : faire la vérification de l'information (vérifier que nous savons exactement qui est impliqué dans le cas de sextos) et rencontrer les autres personnes impliqués.

Étape 4 : si acte malveillant, contacter le service de police et confisquer l'appareil au besoin. Si impulsif, parler au jeune instigateur et faire la rencontre de sensibilisation avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que nous devons rencontrer la personne qui nous amène la problématique en premier afin d'avoir sa version des faits. Ensuite, nous rencontrons la victime et l'instigateur si acte impulsif. Si acte malveillant, tout de suite se référer au service de police. Nous devons également toujours se poser la question si la méthode sexto s'applique ou non. De plus, même si un adulte est impliqué dans la situation (comme dans le cas où l'élève avait envoyé une photo d'elle les seins nus à un jeune homme de 19 ans) il faut appliquer le protocole avec notre élève adolescent et contacter le service de police pour la rencontre de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle où nous questionnons la personne qui a envoyé la photo. Même si nous essayons de ne pas porter de jugement et de poser les questions selon le questionnaire fourni par la méthode Sexto, je trouve que cela reste très délicat. La personne est confrontée à ses gestes et elle doit donner l'information à un adulte pour qu'on puisse l'aider, cela reste une grosse étape selon moi.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf